Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_061-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-061

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

21/05/2026

Date d'affichage

12/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 27 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 21 mai 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jocelyne DARTHY, Maryse THEBAULT par Jean-René CARFANTAN

Était absente excusée non représentée : Agnès CELEYRETTE

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Erwan BRIAND

DÉLIBÉRATION N°2026-061

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Création du pôle administratif et de services place GOUYON – AVENANT LOT 06 COUVERTURE ARDOISE

Vu la délibération n°2022/084 du 30 novembre 2022 retenant le bureau d'étude PREPROGRAM pour la mission de réalisation d'une étude de programmation d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/037 du 17 mai 2023 relative à un avenant à la mission de réalisation d'une étude de programmation à la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/53 du 26 juillet 2023 validant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/043 du 24 avril 2024 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes - Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/085 validant l'avant-projet définitif pour la création du futur pôle administratif et de services,

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_061-DE

Vu la délibération n°2025/021 du 12 mars 2025 validant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du futur pôle administratif et de services,

Vu la délibération du 2 juillet 2025 retenant les entreprises pour 10 lots pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération du 24 juillet 2025 retenant les entreprises pour 6 lots pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération du 11 février 2026 retenant les entreprises pour 1 lot pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Monsieur le Maire présente ensuite un projet d'avenant au lot 06 COUVERTURE ARDOISES du marché de travaux dont l'objet est de régulariser le montant du lot 06 du marché à la suite de la constatation d'une erreur dans la notification de marché : le marché a été notifié pour 103 080,64€ HT au lieu de 95 117,70€ HT soit une différence de 7 962,54€ HT.

Le montant de l'avenant en moins-value pour régularisation pour le lot 06 est de 7 962,54€ HT ou 9 555,53 € TTC. Cela régularise le montant du marché initial de 103 080,64€ HT à un montant de 95 117,70€ HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant n°1 au lot 06 COUVERTURE ARDOISES.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 06 COUVERTURE ARDOISES ci-dessus décrit,

APPROUVE le montant en moins-value pour régularisation pour le lot 06 est de 7 962,54€ HT qui régularise le montant du marché initial de 103 080,64€ HT à un montant de 95 117,70€ HT,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de l'avenant,

S'ENGAGE à inscrire la quote-part au budget communal.

Fait à Matignon, le 27 mai 2026

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN